

REÇU LE

17 OCT. 2012

**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX

Syndicat Mixte Nord Dauphiné

N° 12/41

**CREATION POSTE DE  
TECHNICIEN-CONSEILLER EN  
PREVENTION**

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

15 OCT. 2012

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2012 s'est réuni en session ordinaire à Pusignan, le 03 octobre de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 63

### **PRESENTS :**

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (17)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (13)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (13)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Plusieurs constats amènent à devoir réagir sur le problème de la prévention des accidents et incidents vis-à-vis du personnel et des usagers ces dernières années :

- Une augmentation conséquente de la sinistralité en termes d'accidents du travail, avec des arrêts importants dans plusieurs cas (6 mois à 1 an).
- Une augmentation importante de la sinistralité en termes d'accidents automobiles.
- Une augmentation des incidents en déchèterie vis-à-vis des tiers et de leurs véhicules.
- Un taux d'absentéisme important en progression, pesant sur la masse salariale.
- Une évolution des contraintes réglementaires en termes d'hygiène et sécurité au travail, de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé la création d'un poste spécifique de technicien conseiller en prévention pour apporter des solutions dans ce domaine, à la fois sur l'aspect financier et réglementaire, mais également sur les conséquences humaines de cette situation.

La présente délibération est adoptée à la majorité (62 voix pour 1 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 08 octobre 2012**

**Le Président  
H. LEVY**

